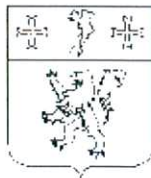


Ville de Meyzieu



Direction des ressources humaines
Comité d'Hygiène, de Sécurité et des
Conditions de Travail

Contact : Nabila BENRACHED

04.72.45.16.59

Réf. : NB/SM

Destinataires :

Membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail :

Représentants de la collectivité :

Titulaires :

- Florence BOCQUET
- Martine CHETAILLE
- Didier POISSON
- Nabila BENRACHED
- Clémence MONTABONEL

Suppléants :

- Gérard REVELLIN
- Monique AGUILERA
- Lilian DONDIN
- Hadrien ROZIER
- Claire COLIN-DUCROS

Chaque responsable de direction :

- Grégory MOREL
- Benoît BAUDOT
- Sébastien CORDEL
- Claire COLIN-DUCROS
- Mireille ARANEGA
- Robert CIARLITTI
- Lilian DONDIN
- Clémence MONTABONEL

Représentants du personnel :

Titulaires :

- Roland MARION (UNSA)
- Sylvie NOUVEL (FO)
- Sébastien LLORCA (UNSA)
- Nelly NAVARRO (CGT)
- Ginette CORDARO (CGT)

Suppléants :

- Zohra PASTOR (UNSA)
- Eliane GOY (FO)
- Annick PINCHENORE (FO)
- Pascale DEFOLY (CGT)
- Lydia HIMEUR (CGT)

Membres associés :

- Docteur FELBABEL (CDG) - Amélia BAREILLE - Fabien BLANC (CDG)

Responsables syndicaux :

- Josiane MARECHAL (FO)
- Aurélien POLO (UNSA)
- Nelly NAVARRO (CGT)

Référents sécurité :

- Laure PERROT
- Patrick ROYER
- Eric GAYET
- Christian N'GUYEN
- Thierry CHARTIER
- Philippe BARATHE
- Steeve ESSART

Responsables d'équipe :

- Stéphane GUINOT
- Bernard CURE
- Olivier TAVAGNUTTI
- Stéphane MOLINA
- Bernard BARBO
- Sylvain MARTINEZ

Agents de maîtrise :

- Pascal BALZAC
- Alain COCHET-TERRASSON
- Norbert LECHES
- Fabien QUADRINI
- Jérôme BRAVAIS
- Yves FAVRIER
- Jean-Luc GONNET
- Thierry DE OLIVIEIRA MAIA

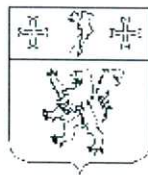
Meyzieu, le 25 mai 2016

Note d'information : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Je vous prie de trouver ci-joint le compte rendu de la dernière réunion du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail qui a eu lieu le jeudi 28 avril 2016.

Nabila BENRACHED

Ville de Meyzieu



Direction des ressources humaines
NB/HR

Membres du CHSCT

Le 17 mai 2016

Procès-verbal du Comité Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 28 avril 2016

Présent(e)s : Florence Bocquet, Monique Aguilera, Didier Poisson, Fabien Blanc, Docteur Felbabel, Amélia Bareille, Nabila Benrached, Sylvie Nouvel, Clémence Montabonel, Thierry Chartier, Sébastien Llorca, Roland Marion, Zohra Pastor, Eliane Goy, Annick Pinchenore, Nelly Navarro, Lydia Himeur, Thomas Vincent, Hadrien Rozier.

Absent(e)s / Excusé(e)s : Martine Chetaille, Ginette Cordaro.

La séance est ouverte à 14h15.

Florence BOCQUET rappelle l'ordre du jour :

- I. Validation du procès-verbal du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 19 novembre 2015.
- II. Présentation orale de la réorganisation des missions de prévention, santé, sécurité des agents et des bâtiments.
- III. Présentation orale de la démarche d'étude ergonomique dans le projet de conception de la cuisine centrale.
- IV. Rapport d'inspection en santé et sécurité au travail de l'école Condorcet complété.
- V. Rapport d'inspection en santé et sécurité au travail du magasin municipal complété.
- VI. Rapport d'inspection en santé et sécurité au travail du service voirie/festivités complété.
- VII. Analyses des accidents du travail demandées lors du précédent CHSCT.
- VIII. Questions diverses.

I. Validation du procès-verbal du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 19 novembre 2015

Florence Bocquet demande s'il y a des commentaires relatifs au procès-verbal de la séance précédente. En l'absence, ce dernier est adopté.

Nabila Benrached évoque en propos liminaires la prochaine tenue d'une formation organisée par l'organisme Sofaxis à destination des membres du CHSCT qui se tiendra le 23 juin 2016.

II. Présentation orale de la réorganisation des missions de prévention, santé, sécurité des agents et des bâtiments

Didier Poisson introduit le sujet en expliquant qu'il y a une dizaine d'années, le quart de poste existant auprès de la DRH et le quart de poste existant auprès de la DSTCV qui, tous deux, relevaient des missions de prévention santé et sécurité des agents et bâtiments s'étaient révélés insuffisants quant aux enjeux et objectifs de la Ville. C'est la raison pour laquelle un poste d'animateur hygiène sécurité avait été créé en vue de superviser cette fonction au sein de la collectivité. Trois agents ont tour à tour assumé leurs missions au sein de ce poste : une première personne plutôt spécialisée Établissement recevant du public (ERP), Delphine Florio ensuite et, enfin, Amélia Bareille qui occupe ces fonctions aujourd'hui.

Or, lors de chaque entretien professionnel annuel pour ces trois agents, a été signalé le déséquilibre du poste entre ses deux fonctions principales : les préventions des conditions de travail d'une part, et les ERP d'autre part, donnant la priorité à l'une ou l'autre de ces missions selon les années considérées. Se sont ajoutées à cela d'autres missions et prérogatives telles que la prise en compte de l'accessibilité et les autorisations de travaux afférentes aux ERP. Le dernier entretien d'évaluation professionnelle réalisé entre la DGS, la DSTCV, la DRH et Amélia Bareille, confirme cette tendance.

A partir de ce constat, la DRH a avancé une proposition intéressante : transformer un poste de cadre au sein de ses propres effectifs (celui de chargé emploi, compétence et santé au travail) et maintenir un poste de technicien (ERP, accessibilité) au sein de la DSTCV. L'objectif de l'opération consiste en réalité à superviser l'ensemble du système de santé et de la sécurité au travail, en lien étroit avec toutes les directions et le CDG, sans coût supplémentaire, à partir d'un poste aux missions homogènes, intitulé « Conseiller prévention et qualité de vie au travail », affecté à la DRH.

Nabila Benrached précise que, parmi les missions de ce poste, ses interventions consisteront à accroître la qualité des accompagnements individuels réalisés, à être davantage en alerte et efficace dans l'anticipation des situations. L'agent aura à sa disposition les outils RH nécessaires à la réalisation de ses missions, et aura pour objectif également de développer des outils de suivi de l'absentéisme en vue de mettre en place les actions de prévention et d'intervention pertinentes. L'agent aura enfin pour rôle d'accompagner et de piloter des projets structurants relevant des objectifs municipaux tels que la réalisation d'un plan de prévention des risques psychosociaux. Finalement, si une partie de ces missions étaient déjà dévolues au poste alors occupé par Géraldine Dutheil, le nouveau poste élaboré devrait bénéficier à tout le moins d'une cohérence voire d'une harmonie supplémentaire.

Didier Poisson précise qu'en plus de la nécessaire transversalité entre toutes les directions sur ces sujets, les deux postes redéfinis dans leur direction respective, DSTCV et DRH, auront bien entendu pour vocation de travailler de manière d'autant plus étroite entre eux.

Nabila Benrached conclut cette note orale en indiquant que le recrutement de l'agent qui occupera le poste est en cours.

Florence Bocquet demande si l'ouverture du poste concerne à la fois des personnes en interne et en externe.

Nabila Benrached indique que le poste est effectivement ouvert aux deux publics.

III. Présentation orale de la démarche d'étude ergonomique dans le projet de conception de la cuisine centrale

Florence Bocquet propose à l'instance d'entendre à présent la présentation de la démarche ergonomique ayant pour objet la conception de la cuisine centrale.

Amélia Bareille présente Thomas Vincent, étudiant en master 2 à l'Institut d'études du travail de Lyon (IETL), qui effectue un stage de 6 mois dont la mission principale est la réalisation de cette étude, en amont du projet de conception de la cuisine centrale.

Thomas Vincent présente plus en détail cette démarche globale qu'il est chargé d'accompagner. Le principe fondamental de celle-ci est d'adapter le travail à l'homme. A cela deux objectifs sont poursuivis conjointement, le premier étant un souci de santé et de condition de travail des agents, et le second s'articulant par la productivité et la qualité. Ces deux aspects étant intimement liés: par exemple, en cas de manque de productivité, les agents pourraient se mettre en danger pour y faire face, et donc perdre en qualité de vie au travail. Les deux objectifs sont donc bien liés et à traiter de concert.

Les problématiques identifiées dans l'intervention peuvent être influencées à différents niveaux : l'organisation du travail, l'agencement, les équipements, ainsi que tous les facteurs liés au travail, qui sont essentiellement environnementaux. L'objectif précis de l'étude ergonomique est quant à lui d'analyser ces problématiques existantes et futures pour réfléchir à des recommandations qui seront inscrites dans le cahier des charges pour la conception.

Pour ce faire, il indique mobiliser particulièrement les agents, sur leur avis ou leur expertise. Des visites dans d'autres cuisines ont aussi été effectuées à Villeurbanne, Décines, et à la cuisine privée de Sodexo. Une autre visite à Villeurbanne est prévue pour comprendre l'organisation des agents, et répondre à des problématiques existantes à Meyzieu, de manière plus précise.

Nabila Benrached demande des précisions quant à la méthodologie employée.

Thomas Vincent note que cette méthodologie est très globale, basée sur de nombreux supports : des échanges, des déplacements, ayant pour but de prendre en compte le point de vue des agents et d'identifier les points structurants qui pourraient être concernés par une construction future. Thomas Vincent donne l'exemple d'un cloisonnement important établi entre zone propre et zone sale, mais qui est tout à fait biaisé par l'entraide des agents polyvalents entre ces deux zones.

Nabila Benrached demande la date prévue d'une restitution.

Thomas Vincent indique qu'il n'aura vraisemblablement pas terminé son étude avant la fin du stage et qu'il continuera ses travaux. En revanche, il est disposé à réaliser une restitution intermédiaire au prochain CHSCT.

Florence Bocquet demande si adapter le travail à l'homme signifie prévenir les dysfonctionnements.

Thomas Vincent s'accorde tout à fait sur cette vision, notamment en raison des mutations importantes qu'ont connues les modes de travail, à l'illustration des chambres froides qui n'existaient que très peu par exemple à la création de la cuisine, dans les années 1980.

IV. Rapport d'inspection en santé et sécurité au travail de l'école Condorcet complété

*Prendre note du rapport d'inspection en santé et sécurité au travail.
Ci-joints les commentaires à sa lecture.*

Nettoyage des WC – Risque de TMS :

Clémence Montabonel indique que les mesures préconisées seront inscrites au programme de l'extension de l'école Carreau pour expérimentation.

Risque de TMS :

Amélia Bareille pointe une préoccupation concernant l'utilisation inappropriée des tabourets à roulettes possiblement en cause récemment dans deux accidents du travail.

Clémence Montabonel note toutefois que toutes les ATSEM en ont été équipées, et que les agents avec restrictions en font un plutôt bon retour.

Lydia Himeur indique que les tabourets sont plus hauts que les tables.

Zohra Pastor pour sa part ajoute que les tabourets sont très bien pour l'assise, adaptés aux adultes, mais ne sont pas des plus commodes pour se déplacer.

Amélia Bareille rappelle qu'il s'agira de traiter également cette problématique en Petite Enfance.

Risque de chute de plain-pied :

Nelly Navarro commente ce risque provenant de fuites d'eau en ajoutant qu'on observe également de la moisissure se développer.

Ambiance thermique :

Florence Bocquet souhaite que les mesures préconisées (mesures régulières de la température et installation de bureaux non plus dans les couloirs) soient mises en œuvre dès la rentrée 2016.

Ambiance thermique en restaurant scolaire :

Didier Poisson estime qu'il serait préférable que les architectes ne pensent pas des espaces trop réduits pour les chambres froides. Il y a un besoin véritable de réflexion globale.

Eliane Goy rejoint la position du Directeur général des services, à partir de son expérience de

l'EAJE Clé des champs.

Amélia Bareille note que selon une première étude des services techniques, la hotte d'aspiration pourrait permettre de réduire la température de la pièce lorsque la température extérieure est inférieure à celle de l'intérieur.

Eliane Goy précise que le cadre travail est opérationnel sauf lorsque la température est trop élevée.

Sébastien Llorca déplore en revanche le bruit occasionné par la hotte.

Amélia Bareille estime que hormis la mesure envisagée, peu d'autres solutions sont susceptibles de diminuer la température.

Roland Marion soumet l'idée de l'installation d'une climatisation.

Amélia Bareille réagit en assurant qu'une telle installation nécessiterait de gros travaux.

Roland Marion illustre son idée avec le cas de la résidence des Tamaris qui a bénéficié de l'installation d'une climatisation suite à de gros travaux réalisés en 2008.

Clémence Montabonel informe l'instance de la réception de devis pour l'installation de store sur la façade sud, une installation qui est prévue pour la fin de l'année.

Hygiène :

Amélia Bareille demande si des éléments concernant l'hygiène ont été recueillis.

Clémence Montabonel indique que les vérifications n'ont pas encore été effectuées.

v. Rapport d'inspection en santé et sécurité au travail du magasin municipal complété.

*Prendre note du rapport d'inspection en santé et sécurité au travail.
Ci-joints les commentaires à sa lecture.*

Thierry Chartier précise en introduction qu'il s'agissait pour le magasin d'une première visite d'inspection, suite au récent aménagement dont il a fait l'objet.

Protocole de chargement/déchargement :

Thierry Chartier indique que des affiches ont bien été disposées en vue de marquer l'interdiction de stationnement pour les usagers.

Amélia Bareille se saisit de ce point pour rappeler le travail essentiel qui a été effectué sur la formalisation de l'opération de livraison. Par ailleurs, le recrutement du nouveau magasinier devra être suivi d'une information complète sur la réflexion opérée. Le protocole ainsi défini devra s'imposer aux livreurs en amont, tel qu'il est précisé dans le cahier des charges.

Formation à la prévention des risques liés à l'activité physique :

Amélia Bareille poursuit en indiquant que sur ce point le nouveau magasinier devra également être formé aux risques liés à la manutention.

Travail isolé :

Thierry Chartier rapporte le constat selon lequel il pourrait être moins cher de disposer d'une flotte de téléphonie sans fil, quant à la problématique du travail isolé.

Risque de choc :

Thierry Chartier indique qu'une demande de travaux a bien été effectuée afin d'installer une chaîne de sécurité pour retenir les tubes.

Risque de chute de hauteur :

Thierry Chartier note que Françoise Colin n'intervient que sur les parties bureaux et non dans le reste du magasin, dont le nettoyage incombe au magasinier.

Florence Bocquet demande la date prévue du recrutement du nouveau magasinier.

Thierry Chartier note que le poste a été ouvert. L'organisation temporaire mise en place consiste en ce qu'une présence de 2 heures le matin est assurée par Alain Cochet-Terrasson entre 7h30 et 9h30, et qu'ensuite les responsables se relaient selon l'accueil de livraison.

Risques psychosociaux :

Amélia Bareille relève la surcharge de travail due au non remplacement d'un magasinier sur les deux postes existants. Une nouvelle organisation du travail est prévue dès le recrutement du magasinier, estimée effective en octobre 2016.

Thierry Chartier conclut son intervention en rappelant qu'aujourd'hui le magasin fonctionne davantage en vue de pourvoir des compléments de fournitures de chantier qu'en remplissant une fonction achat.

VI. Rapport d'inspection en santé et sécurité au travail du service voirie/festivités complété

*Prendre note du rapport d'inspection en santé et sécurité au travail.
Ci-joints les commentaires à sa lecture.*

Amiante :

Amélia Bareille introduit le rapport par la nécessité de prévoir une formation à l'amiante en collaboration avec la DRH.

Florence Bocquet demande au Docteur Felbabel quel est le risque de ramasser des plaques en amiante.

Docteur Felbabel expose que le danger provient des fibres qui entrent dans les poumons. Il rappelle que l'usage de l'amiante est interdit depuis 1995. Plusieurs années d'exposition sont nécessaires pour des conséquences nocives sur la santé. Un Dossier Technique Amiante (DTA) répertorie les lieux où se trouve l'amiante, l'objectif étant d'éviter autant que faire se peut l'exposition, notamment à l'amiante friable qui est la plus dangereuse. Ainsi, le ramassage occasionnel ne présente pas de graves dangers, mais il convient de former et d'équiper les agents qui peuvent être exposés à l'amiante, y compris de manière occasionnelle. En termes de maladie, l'asbestose est une maladie non cancéreuse et la mésothéliome une maladie cancéreuse, toutes deux reconnues.

Par ailleurs, un cas de décès lié à l'amiante pour un agent de la Ville a été reconnu par la CNR post-mortem, un cas assez rare. Il s'agissait d'une personne qui était partie à la retraite il y a plusieurs années.

Fabien Blanc note qu'il existe des procédés pour limiter l'émission de fibres.

Thierry Chartier précise que les agents des bâtiments sont formés, mais non le service voirie. Le formateur indiquait que la pluie limitait conséquemment le risque d'émission de fibres, et qu'il valait mieux attendre de telles conditions avant d'intervenir sur des plaques. Il souligne que cette même question de l'amiante concerne aussi l'équipe voirie.

Troubles musculo-squelettiques :

Thierry Chartier mentionne une première disposition qui consisterait à limiter les risques en diminuant la taille des tables.

Les membres de l'instance se rejoignent en constatant que le prêt de tables pose problème : dégradations, saleté, etc.

Florence Bocquet soumet l'idée d'un système de caution, à considérer lors de chaque convention avec les associations, dès lors qu'il y a un prêt de matériel.

Risque de chute de hauteur :

Thierry Chartier rappelle, concernant l'escalier sans garde-corps sur toute sa longueur, que le local à l'étage ne devait pas être utilisé, mais que la nature ayant horreur du vide, son espace a été employé et une barrière provisoire installée.

Risque incendie :

Amélia Bareille indique qu'un bouton moleté a été installé par le Grand Lyon et que le local en question fait l'objet d'une mutualisation avec le Grand Lyon car les agents viennent de Décines.

Troubles musculo-squelettiques :

Thierry Chartier indique que la réorganisation du CTM avait conduit à diminuer les effectifs de l'équipe des festivités. Dans le même temps, afin de limiter les risques de TMS, le choix avait été celui de recourir aux dispositifs motorisés dès que possible et à des mutualisations d'équipements avec le pôle technique de la Direction de la Culture.

Nelly Navarro demande de combien de personnes était composée l'équipe auparavant.

Thierry Chartier : 8 personnes constituaient une équipe dont les missions s'étendaient de la voirie aux festivités, en passant par la propreté. L'équipe est passée à 3 titulaires, plutôt festivités, qui peuvent être renforcés par des contractuels en tant que de besoin.

Amélia Bareille conclut cette partie en indiquant que la revue de tous les rapports d'inspection est à jour.

Nabila Benrached propose que soient rebalayées toutes les analyses de l'année dernière pour constater les avancements qui étaient escomptés.

VI. Analyses des accidents du travail demandées lors du précédent CHSCT

Amélia Bareille évoque tout d'abord la mise en place d'une action de 3 jours de formation réalisée par le cabinet Preventicom, à destination des référents sécurité et des représentants du personnel pour la première journée, et essentiellement des représentants du personnel la deuxième journée. Ces deux premières journées se sont conclues sur des échanges très intéressants. La première journée de travail s'est faite le lit d'une prise de conscience quant au positionnement à avoir dans le cadre d'une analyse d'accident de travail. La deuxième journée a mis en exergue des exercices sur des analyses déjà réalisées. La troisième journée observera la restitution d'analyses inédites réalisées entre temps par les représentants du personnel constitués en groupes de travail. Il doit résulter d'une telle démarche une observation sur nos pratiques d'analyse et sur la détermination des causes....

Annick Pinchenore et Eliane Goy : des causes profondes !

Amélia Bareille précise qu'une analyse ne peut être conduite seul.

Eliane Goy témoigne de la difficulté d'adopter une démarche intellectuelle objective en la matière.

Amélia Bareille indique en termes de méthodologie que chaque groupe a une analyse à réaliser.

Roland Marion : précise que les représentants du personnel sont divisés en 3 groupes et que chaque groupe interviendra sur un site où il y a eu un accident. Ainsi, chaque groupe restituera avant le 23 mai une enquête et un rapport.

Amélia Bareille propose un compte rendu de ces analyses lors du prochain CHSCT. Elle poursuit en présentant à présent trois analyses d'accident du travail réalisées, et critiquées par ailleurs en formation.

AT dans la cour de l'école René Cassin :

Cet accident est sans numéro car il a eu lieu avant la numérotation. Dans cet accident, l'agent est tombé sur son poignet gauche, ce qui a occasionné la fracture du poignet. L'agent portait ses chaussures de sécurité, et il n'y avait pas d'aspérité au sol. L'analyse ayant été réalisée un an après l'accident qui a eu lieu en 2014, trop peu d'éléments en rétrospective ont pu être recueillis et aucune cause profonde et manifeste n'a été déterminée.

AT à la cuisine de la résidence Les Tamaris :

Lors de la fête de l'été qui comporte un repas de 100 personnes, l'agent a transporté des assiettes et lors du transfert du chariot à l'évier, a ressenti une vive douleur, occasionnant un arrêt de 61 jours. Suite à une étude des moyens de manutentions, le remplacement de la vaisselle par une vaisselle plus légère peut être suggéré. De plus, la procédure de dérochage mal adaptée a été signalée dans le cadre du document unique. Un travail de conception et d'amélioration du dérochage sera nécessaire.

Florence Bocquet estime aussi qu'il est possible de prendre moins d'assiettes en même temps !

Annick Pinchenore précise que le jour de l'accident était un jour exceptionnellement chargé sur le plan du travail.

AT dans la salle des repas à la crèche Clé des Champs :

L'agent est tombé au sol en voulant se rasseoir sur un tabouret roulant, le tabouret n'étant plus à sa place initiale. Cette chute a occasionné 8 semaines d'arrêt, un déplacement de vertèbre et une rééducation nécessaire. Avec un sol dur et un tabouret très mobile, les agents doivent s'assurer de l'assise. Aujourd'hui, le tabouret fourni n'est pas réglable en hauteur.

Docteur Felbabel indique qu'un fournisseur à Strasbourg propose des tabourets à hauteur réglable avec un soutien lombaire, stable et maniable.

Amélia Bareille convient que l'aménagement doit se faire en lien avec la gestion des repas et le projet pédagogique de l'établissement.

Eliane Goy reconnaît qu'il faut vraiment être attentif au choix des tabourets, ceux-là n'étant pas assez stables.

Sébastien Llorca pointe le manque de stabilité dû notamment aux sols.

Fabien Blanc estime que les expérimentations sont particulièrement utiles en la matière.

VIII. Questions diverses :

Nelly Navarro demande des précisions sur la création de poste de technicien rattaché à la DSTCV.

Nabila Benrached rappelle qu'il ne s'agit pas de création, mais de reventiler des missions sur des postes redéfinis, mais déjà existants.

Florence Bocquet s'interroge sur le poste qu'occupera Amélia Bareille.

Nabila Benrached indique que les deux postes précités sont ouverts pour sa candidature.

Eliane Goy poursuit l'interrogation en demandant si Amélia Bareille sera en mesure de déposer sa candidature pour le poste nouvellement défini.

Nabila Benrached affirme que l'affectation de ces postes ne relève pas de problématique individuelle, et qu'Amélia Bareille pourra choisir de se positionner quoiqu'il en soit.

Nelly Navarro redoute que le nouvel agent occupant les fonctions de conseiller prévention et qualité de vie au travail ne connaisse pas l'historique et que ce recrutement soit la marque d'un retour en arrière.

Nabila Benrached affirme que l'objectif est de pourvoir le poste par une personne compétente en tous les cas.

Florence Bocquet interroge le Docteur Felbabel sur la marche suivre lorsqu'un agent doit porter des chaussures de sécurité mais ne peut se conformer à cette obligation en raison de restrictions médicales.

Docteur Felbabel réagit au cas exposé en signifiant d'une part qu'un tel agent sera alors déclaré inapte temporairement, mais qu'il s'agirait d'autre part d'identifier une solution avec de la bonne volonté capable de dépasser cette contradiction.

Roland Marion évoque des difficultés à l'école Prévert entre des ATSEM et des parents.

Clémence Montabonel affirme que les parents concernés ont été convoqués avec l'agent et le directeur d'école, et que l'entretien s'est conclu dans l'apaisement, mentionnant que l'incident était clos.

Sébastien Llorca estime que l'agent concerné et mis en difficulté avec des parents est en souffrance et qu'il devrait être accompagné.

Clémence Montabonel déclare avoir rencontré l'agent à plusieurs reprises. D'autre part, si l'agent n'a pas été arrêté, il a pu bénéficier des vacances scolaires pour se détacher de la situation. Au reste, les parents tiennent plutôt leur position car le comportement inadapté de l'agent a été plus ou moins avéré. Il s'agit donc de poursuivre un travail de médiation.

Eliane Goy fait part de sa propre expérience professionnelle de médiation au sein de la crèche Clé des champs, où les agents ont éprouvé des relations difficiles avec une mère elle-même en grande souffrance. Eliane Goy dit avoir pu compter à ce moment-là sur la force de l'équipe en matière de positionnement professionnel, qui a assuré un rôle de soutien à la parentalité.

Clémence Montabonel estime que de telles situations justifient un rappel de formation sur la communication avec les parents pour les ATSEM, comme cela avait pu être fait il y a trois ans.

Eliane Goy insiste sur le rôle du directeur qui doit être garant de l'institution, notamment lorsqu'il s'agit de faire face à des familles en grandes difficultés, et de plus en plus procédurières.

Nabila Benrached insiste pour sa part sur la possibilité d'accompagner les agents, notamment suite à des agressions commises par des tiers, et qu'une plaquette de communication sera diffusée à cet égard.

Docteur Felbabel s'interroge si l'incident a été inscrit sur registre.

Eliane Goy mentionne des effractions dans la crèche, sans vol, comme à l'école maternelle Grand Large. Elle précise cependant l'action salubre et intéressante de l'agent de prévention, Jimmy Jourdan, qui a réalisé un travail étroit s'appuyant sur sa connaissance du quartier. Aucune effraction n'a été constatée depuis.

Florence Bocquet demande à l'assistance si cette dernière a d'autres questions.

Plus de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h59.

Florence BOCQUET

Présidente

Roland MARION

Secrétaire des Représentants du personnel